



61, Rue de Richelieu– 75002 PARIS – Tél : 01 40 15 82 68 – Fax 01 40 15 85 99 – sud@culture.fr

## **Compte rendu du CT spécial musées du 30 novembre 2016**

### **1 – Approbation des procès-verbaux des séances du 3 décembre 2015 et du 27 janvier 2016 (pour avis)**

Approbation générale mais absence de vote.

#### **– Déclaration liminaire de SUD Culture Solidaires concernant le SCN Château de Compiègne :**

Depuis le vote du Règlement Intérieur Type des Musées, la Direction du SCN de Compiègne et de Blérancourt n'a eu de cesse de jongler au gré de ses humeurs et de ses exigences entre ce dernier et celui en vigueur dans l'établissement datant de 1999.

Afin de mettre un terme à cette situation instable et préjudiciable à l'intérêt et à la santé des agents et au bon fonctionnement du service public, Sud-Culture demande depuis plus de 2 ans, que soit mis fin aux conséquences de cette attitude et de ce flou réglementaire, en adaptant les dispositions du tronc commun du RI Type des Musées à celui de Compiègne.

Il y a 8 jours la direction de Compiègne a donc transmis aux Organisations syndicales un document de travail dans lequel il est stipulé que les adaptations au RI des Musées seraient notées en rouge et en italique.

Après examen, il s'avère que l'administration locale a, de toute évidence, sciemment et de manière dissimulée, supprimé, modifié ou ajouté plus d'une trentaine de dispositions dans le but de les faire valider sans dialogue préalable et surtout sans nécessité guidée par l'intérêt du service public.

Parmi ces dispositions, nous avons découvert des restrictions importantes à l'encontre du personnel. Par exemple, la suppression de la journée continue, la suppression de la déambulation, la suppression de certaine récupération, la restriction dans la prise des congés avec obligation de les prendre avant le 31 décembre, dispositif d'ailleurs déjà mis en place sans concertation, le changement du jour de fermeture du Palais qui glisse du mardi au lundi et même la reprise des horaires du parc que ce Comité Technique a déjà retoquée !

Enfin lors de la première réunion d'hier, nous attendions que l'organigramme et les fiches de postes soient joints, éléments préalables à tout dialogue compte tenu du malaise avéré dans l'établissement.

L'absence chronique de ces documents, pointée du doigt lors des CHSCT précédents et dont nous espérons en vain les comptes-rendus depuis plus de 3 ans, ajoute encore à une ambiance délétère dans l'établissement.

Nous considérons que ce projet constitue une véritable punition collective ! Qu'a-t-on à reprocher aux agents pour les punir de la sorte ? Quid de l'impact financier de ces mesures sur leur vie, quid de l'impact sur l'organisation de leur vie personnelle ! Et que dire du caractère dégradant et méprisant de ces mesures pour les personnels qui s'impliquent dans le développement du site depuis de nombreuses années, ainsi chers collègues de Compiègne vous allez travailler plus pour gagner moins !

Toujours plus d'agents de tous les services et dans toutes les catégories de personnel, quelles qu'elles soient, A, B ou C, viennent se confier à nous pour nous exposer leur souffrance au travail due à l'absence de définition claire des missions de chacun, à la désorganisation chronique dans les services, à des passe-droits ou à l'attitude inqualifiable de membres de la hiérarchie dont certains ont fait l'objet de rapports de notre part.

Il n'est pas normal que les personnels, de toutes catégories confondues, viennent travailler avec la boule au ventre chaque jour... Les arrêts de travail en sont une résultante.

La prise en compte de ces risques psychosociaux devient plus qu'urgente ! Les missions des agents et leur place dans la hiérarchie doivent être définies clairement. Il n'est plus acceptable que certains déchargent leur tension sur leurs collègues exerçant sur eux une pression constante et malveillante, sans que la direction pourtant alertée, ne juge utile d'intervenir. La seule réponse que nous ayons eue est la menace de suicide de notre interlocutrice lors d'une réunion en présence du chef d'établissement, ce qui est incontestablement, outre le côté incroyable de cet événement, le signe d'une grande détresse !!!

Faut-il attendre qu'il arrive un drame dans l'établissement pour que les choses changent ? Et dans ce contexte, qui peut oser imaginer que les agents du SCN de Compiègne vont accepter sans broncher de renoncer à leurs acquis sociaux ?

Dans ces conditions, nous ne pouvons faire confiance à des interlocuteurs qui dissimulent sciemment leurs intentions et qui méprisent à ce point les agents, leur travail et le dialogue social en prenant de nombreuses décisions sans concertation. Aussi nous ne participerons plus à aucune réunion ni séance du CHSCT local tant que ne seront pas réglés en amont ces problèmes graves !

***L'administration a demandé copie de cette déclaration.***

## **2 - Point sur la mission Musées du XXIème siècle (pour information)**

Déclaration SUD Culture Solidaires :

Se projetant dans l'avenir, Sud-Culture fort de nombreux débats en son sein, posait la question dans un trac récent, de l'avenir des musées au 21e siècle. Notre organisation syndicale se réjouit donc de cette prise en compte par notre Ministère même si les thèmes proposés à la réflexion des partenaires sociaux et des agents du ministère, ne nous semblent pas à la hauteur des enjeux d'une culture hors de portée de certaines classes populaires pour qui un musée est avant tout un endroit inaccessible pour des raisons de coût du billet d'entrée ou de niveau culturel dont elle se croit incompetente et donc, réservé à une élite.

Cette nécessité d'une démocratisation de l'accessibilité à la culture et aux musées dont le « soutien à la création », la « présence territoriale et de proximité forte », ou la fin des « zones blanches culturelles » en serait la clé, est une évidence largement partagée par la grande majorité des ministres lors de leur prise de fonctions rue de Valois.

Si bien entendu, SUD-Culture ne peut qu'adhérer à cette bonne volonté affichée, notre syndicat n'en est pas néanmoins dupe de ce genre de discours pollué par les contraintes économiques, la baisse du pouvoir d'achat, la réforme territoriale, la précarité des intermittents du spectacle ou la nécessité toujours plus grande pour les directeurs de musées de trouver des financements publics pour mener à bien leurs actions.

Bien sûr, au-delà de la particularité des collections qu'il renferme, au-delà de son rayonnement national, chaque musée est lieu particulier qui fait partie de l'histoire locale qui le lie de fait à son environnement géographique et social. C'est pour cela que nous sommes persuadés que tous les musées virtuels par exemple, aussi avancés soient-ils, dans la dématérialisation du patrimoine et que certains voudraient nous faire croire qu'ils sont une solution à la désertification culturelle et la vulgarisation de l'art, ne pourront jamais remplacer, une visite guidée ou même avec un audioguide.

C'est ce rapport au visiteur et à la société qu'il est impératif de définir dans les futures missions du musée du 21e siècle où la culture ne serait plus freinée par le prix d'un billet d'entrée du musée toujours plus cher. C'est cette gratuité qui pour Sud-Culture, est le postulat majeur avant toute réflexion sur le devenir de nos institutions muséales.

Enfin, n'oublions pas la voix si souvent méprisée des professionnels des musées toutes catégories confondues, scientifiques, administratifs, techniciens, agents de surveillance toujours plus inquiets pour leur avenir, ballottés de réforme en réforme au profit d'une privatisation rampante et jugés à l'aune du sacro-saint objectif chiffré du nombre des entrées payantes.

\*\*\*\*\*

SUD Culture Solidaires pointe l'importance cruciale de la gratuité, véritable enjeu pour l'avenir des musées, et s'interroge sur le fait que les territoires d'Outre-mer n'apparaissent pas dans le compte-rendu d'activité de

la mission. Les acteurs culturels de ces territoires seront contactés prochainement, avant la livraison du rapport fixée au 15/01/17.

### **3 – Point de suivi sur la restructuration du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) au C2RMF (pour information)**

Point de situation relatif à la reprise par le C2RMF de la mission de soutien au réseau des bibliothèques, précédemment exercée par le SBADG :

La priorité a été donnée à la continuité des commandes de livres et au renouvellement des abonnements. Les commandes 2016 ont été passées en octobre et sont en cours de livraison. En revanche, les commandes 2015 et en partie 2014 (faites par le SBADG) n'ont pas été honorées : les livres sont en attente de récolement et de distribution. L'administration demande à ce qu'un point d'avancement des commandes soient rapidement communiqué aux musées pour information.

En revanche, l'animation du réseau des bibliothèques est au point mort. Seules sont suivies les questions du réseau relatives au fonctionnement d'ALPEH (calibrage des notices).

Le service est en attente de recrutements effectifs (un poste de CHED et un poste de SEDOC). Il fonctionne donc actuellement avec un seul agent, un poste de SEDOC pourvu en interne.

### **4- Point sur l'application Micromusée (pour information)**

Le choix d'un logiciel de gestion des collections des musées nationaux SCN est assuré conjointement par le bureau observatoire du contrôle de gestion de la Direction Générale de la création artistique, le département des systèmes d'informations patrimoniaux et par le bureau de la diffusion numérique des collections du SMF, avec l'appui de différents utilisateurs.

SUD Culture Solidaires émet plusieurs questions et remarques sur l'éventuel changement d'outil de gestion des collections :

- Comment et quand se constituera le groupe de travail, notamment le choix des représentants de musées ? Il faut absolument que ces représentants soient impliqués dans le choix du prestataire retenu, ou tout du moins qu'ils soient consultés afin d'éviter qu'un logiciel inadapté ou trop complexe soit imposé. Il faudra également vérifier la possibilité d'exporter les fichiers dans Joconde.
- A quelle échéance la mise en place de ce nouveau logiciel est-elle prévue ? Des formations seront-elles proposées en amont ?
- Enfin, la question cruciale du transfert des données déjà enregistrées dans Micromusée : le travail effectué jusqu'ici sur Micromusée sera-t-il perdu et à refaire ou existe-t-il des passerelles entre Micromusée et les autres logiciels ? En cas de perte de données, se posera inévitablement la question de la surcharge de travail, de la motivation et de la formation du personnel scientifique.

Réponse de Laurent Manoeuvre, chef du bureau de la diffusion numérique des collections du SMF :

- ➔ Une liste d'utilisateurs de Micromusée est déjà établie, les chefs d'établissement seront contactés pour désigner des représentants avant la fin de l'année.
- ➔ Le CCTP prévoit : des demandes de formations, la reprise sans perte des données enregistrées dans Micromusée, la compatibilité avec d'autres logiciels (GAM, OSCAR etc.).

### **5- Présentation par l'IGAC de la mission d'audit flash sur le musée national Magnin (pour information)**

En juin 2016, le SMF a été alerté par l'assemblée des agents du musée Magnin à propos des sous-effectifs et des problèmes de management. Un audit flash a été diligenté par l'IGAC (inspection générale des affaires culturelles). Ont été pointés :

- Problème de statut juridique de l'établissement et des collections : gestion partagée Etat / RMN-GP, legs stipulant que les œuvres doivent rester à demeure et sont donc non prêtées.
- Problème de financement : les subventions de la RMN-GP sont versées en début d'année comptable (avril).
- Problème de communication au sein de la municipalité de Dijon
- Problème d'harmonisation avec les autres établissements culturels de Dijon : gratuité des musées municipaux mais entrée payante au musée Magnin

Concernant le climat social :

- Petit effectif de 17 agents polyvalents qui ne disposent pas d'instance de dialogue social in situ. L'IGAC recommande la mise en place de réunions de services régulières ainsi que l'appui du service des ressources humaines de la DRAC Bourgogne Franche-Comté.
- Les postes vacants ne sont pas supprimés mais non pourvus car problème d'attractivité du site, d'où la multiplication des vacances.

SUD Culture Solidaires demande à ce que soient communiquées les fiches de poste afin de clarifier les missions de chacun. En effet, la polyvalence des agents les amène à travailler sur des missions relevant de catégories différentes (ex. un agent contractuel exerce à la fois des missions d'accueil, de surveillance et de régie des œuvres), sans conséquence sur leur fiche de paye et sans reconnaissance de la direction.

SUD Culture Solidaires demande quand sera revu la question du statut juridique de l'établissement. Elle sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain CT en 2017.

### **Questions diverses**

SUD Culture Solidaires regrette qu'un point sur la formation continue à la DGP (bilan de l'année 2016 et offre de formation 2017) n'ait pas été mis à l'ordre du jour.